

# Commune de FROTEY-lès-VESOUL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de Haute-Saône

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° : 47

Séance du : 16 décembre 2022

Objet : FOL 70 – Convention de partenariat

Nombre de conseillers en exercice : 15

Date de convocation : 12 décembre 2022

Date d'affichage : 21 décembre 2022

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Christophe TARY, Maire.

**PRÉSENTS** : M. Christophe TARY – M. Jean-Marc JAVAUX – Mme Nora ATAMNA – Mme Claudine DELAITRE – M. Benoit SAUVAGE – Mme Alison CALPENA JUAREZ – Mme Christelle ROY – Mme Cécile DRUAUX – M. Serge SCHMIT – M. Robin LHENRY.

**ABSENTS** : Mme Josiane PRUNIAUX (pouvoir à Mme Nora ATAMNA) – M. Maxime VAUTHIER (pouvoir à Mme Claudine DELAITRE) – M. Johann BOUGARDIER (pouvoir à M. Jean-Marc JAVAUX) – M. Jean-Gabriel DELOUF (pouvoir à M. Christophe TARY) – M. Laurent CARDOT (pouvoir à M. Benoît SAUVAGE).

Mme ATAMNA Nora a été nommée secrétaire de séance.

»»»

La convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 pour la gestion et l'animation du Centre d'accueil éducatif de Frotey-lès-Vesoul arrive à échéance le 31 décembre 2022.

Le Maire propose de renouveler la convention à compter du 1er janvier 2023 jusqu'au 31 décembre 2023 avec la Ligue FOL 70.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de renouveler la convention de partenariat avec la Ligue FOL 70 du 1er janvier au 31 décembre 2023 et autorise le Maire à signer la nouvelle convention.

Nombre de votants : 15

Vote : 15 Pour.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus. Ont signé au registre tous les membres présents.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.

Le Maire,

Christophe TARY



La secrétaire de séance

Nora ATAMNA